



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 06 juillet 2018

OBJET : DEPLACEMENTS - Programmation de travaux relative au réseau cyclable en 2018

Délibération n° 45

Rapporteur : Yann MONGABURU

Le six juillet deux mille dix-huit à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **124** de la n°1 à la n°15, **123** de la n°16 à la n°28, **122** de la n°29 à la n°101, **116** de la n°102 à la n°124

Présents :

Brié et Angonnes : BOULEBSOL pouvoir à AUDINOS de la n°107 à la n°124, CHARVET pouvoir à BOULEBSOL de la n°102 à la n°106 et pouvoir à MANTONNIER de la n°107 à la n°124 – **Champ sur Drac** : MANTONNIER, NIVON – **Champagnier** : CLOTEAU – **Claix** : OCTRU pouvoir à STRECKER de la n° 29 à la n° 124, STRECKER – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène** : LONGO pouvoir à SAVIN de la n°43 à la n°124, SAVIN – **Echirolles** : JOLLY de la n°1 à la n°15, LABRIET pouvoir à PESQUET de la n°42 à la n°124, LEGRAND, MARCHE, PESQUET, SULLI – **Eybens** : BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine** : BALDACCHINO pouvoir à DURAND de la n°1 à la n°26, DUTRONCY, THOVISTE pouvoir à BELLE de la n° 102 à la n°124, TROVERO – **Gières** : DESSARTS pouvoir à SALAT de la n°102 à la n°124, VERRI pouvoir à M. GAUTHIER de la n°102 à la n°124 – **Grenoble** : BACK, BERANGER de la n°1 à la n°101, BERNARD de la n° 27 à la n°124, BERTRAND, BOUILLON, BOUZAIENE pouvoir à HABFAST de la n°62 à la n°124, BURBA, CAPDEPON, CAZENAVE de la n°1 à la n°101, CHAMUSSY de la n°1 à la n°101, CLOUAIRE, CONFESSON pouvoir à OUDJAUDI de la n°84 à 124, DATHE, DENOYELLE, D'ORNANO, FRISTOT, C. GARNIER, HABFAST, JACTAT, JORDANOV, KIRKYACHARIAN, LHEUREUX pouvoir à FRISTOT de la n°27 à la n°42, MARTIN pouvoir à MEGEVAND de la n°1 à la n°16, MONGABURU, OLMOS pouvoir à BERTRAND de la n° 1 à la n°15, PELLAT-FINET de la n°1 à la n°101, PIOLLE, SABRI, SALAT pouvoir à GRAND de la n°27 à la n°48 – **Herbeys** : CAUSSE – **Jarrie** : BALESTRIERI, GUERRERO – **La Tronche** : SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER, DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : MAYOUSSIER – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND, DURAND – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON, pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n° 42 à la n°50 – **Meylan** : ALLEMAND-DAMOND pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°50 à la n°124, CARDIN pouvoir à SPINDLER de la n°50 à la n°124, PEYRIN – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER – **Montchaboud** : FASOLA pouvoir à HORTEMEL de la n° 17 à la n°26 et pouvoir à CLOTEAU de la n°27 à la n°124 – **Mont Saint-Martin** : HORTEMEL pouvoir à BALESTRIERI de la n°103 à la n°124 – **Murianette** : GARCIN – **Notre Dame de Commiers** : MARRON – **Notre Dame de Mésage** : TOÏA pouvoir à CLOTEAU de la n° 1 à la n°12 – **Noyarey** : ROUX, SUCHEL – **Poisat** : BURGUN pouvoir à BUSTOS de la n°102 à la n°124, BUSTOS – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à GUERRERO de la n°42 à la n°124 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchillienne** : STRAPPAZZON pouvoir à LISSY de la n°1 à la n°26 – **Saint Egrève** : BOISSET, HADDAD, KAMOWSKI pouvoir à BOISSET de la n°29 à la n°42 et de la n°50 à la n°124 – **Saint Georges de Commiers** : BONO pouvoir à MASNADA de la n°102 à la n°124, GRIMOUD pouvoir à MARRON de la n°102 à la n°124 – **Saint Martin d'Hères** : CUPANI pouvoir à ZITOUNI de la n°13 à la n° 26 et à STRAPPAZZON de la n°50 à la n°124, ZITOUNI pouvoir à CUPANI de la n°1 à la n°12 et à GRAND de la n°50 à la n°124, GAFSI de la n° 27 à la n°41 puis pouvoir à COIGNE de la n°42 à la n°101, OUDJAUDI, QUEIROS pouvoir à DURAND de la n° 27 à la n°124, RUBES – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL pouvoir à OLLIVIER de la n°42 à la n°124 – **Saint Paul de Varcès** :

CURTET pouvoir à ALLEMAND-DAMOND de la n°29 à la n°49 et pouvoir à De Saint LEGER de la n°50 à la n°124, RICHARD pouvoir GARCIN de la n°42 à la n°124 – MASNADA – **Sarceñas** : LOVERA pouvoir à QUAIX de la n°42 à la n°124 – **Sassenage** : BELLE, BRITES pouvoir à VIAL de la n°50 à la n°101, COIGNÉ pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°102 à la n°124 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : GUIGUI, LISSY, REPELLIN pouvoir à ROUX de la n°50 à la n°124 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE de la n°43 à la n°124, MOROTE – **Varcès Allières et Risset** : BEJUY, CORBET – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A.GARNIER pouvoir à JM GAUTHIER de la n°102 à la n°124 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET pouvoir à PEYRIN de la n°102 à la n°124, VIAL pouvoir à ESCARON de la n°102 à la n°124 – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Bresson : REBUFFET pouvoir à Mayoussier – **Echirolles** : MONEL pouvoir à LEGRAND – **Grenoble** : RAKOSE pouvoir à SABRI, SAFAR pouvoir à SALAT de la n°1 à la n°26 et pouvoir à BURBA de la n°27 à la n°124 – **La Tronche** : WOLF pouvoir à GARNIER C – **Saint Martin d'Hères** : VEYRET pouvoir à RUBES – **Vaulnaveys Le Haut** : RAVET pouvoir à GARNIER A de la n°1 à la n°101 et à CAUSSE de la n°2102 à la n°124 – **Venon** : GERBIER pouvoir à POULET

Absents Excusés :

Grenoble : D'ORNANO de la n°29 à la n°124, BERANGER de la n°102 à la n°124, CAZEANAVE de la n°102 à la n°124, CHAMUSSY de la n°102 à la n°124, PELLAT-FINET de la n°102 à la n°124 – **Echirolles** : JOLLY de la n°16 à la n°26 – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI de la n°102 à la n°124
Sassenage : BRITES de la n°102 à la n°124

Madame Elisabeth LEGRAND a été nommée secrétaire de séance.

Le rapporteur, Yann MONGABURU;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Déplacements -Programmation de travaux relative au réseau cyclable en 2018

Grenoble-Alpes Métropole, qui poursuit la mise en œuvre de sa politique cyclable, prévoit notamment la réalisation d'aménagements en lien avec :

- La mise en œuvre du schéma structurant des axes Chronovélo, itinéraires spécifiques revêtant une entité propre et une signalétique plus lisible, faisant l'objet d'investissements prioritaires,
- La réalisation d'interventions ciblées sur le réseau secondaire ou de maillage de desserte locale contribuant à l'amélioration du confort et de la sécurité des cycles et à l'apaisement des circulations.

1 – Réseau structurant Chronovélo

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre des quatre axes majeurs identifiés en 2015 dans le cadre d'une réflexion partenariale :

- Chronovélo 1 : Fontaine – Grenoble / Centre – La Tronche – Meylan
- Chronovélo 2 : Saint Egrève – Saint Martin le Vinoux - Grenoble/Centre – Saint Martin d'Hères/Campus - Gières
- Chronovélo 3 : Grenoble/Capuche - Echirolles – Pont de Claix – Champagnier- Jarrie – Vizille
- Chronovélo 4 : Grenoble/Centre – Eybens

Sur ces quatre itinéraires, il est proposé d'engager, en 2108, les travaux suivants :

Chronovélo 1 :

- Section Grenoble / Cours Lafontaine (pour un montant estimatif de 280K€),
- Section Grenoble Agutte Sembat / Chavant - Grenoble/Stade des Alpes (pour un montant estimatif de 600K€),
- Section La Tronche / Passage Ricou – Meylan (pour un montant estimatif de 800K€),

Chronovélo 2 :

- Section Saint-Egrève – Grenoble / Presqu'île (pour un montant estimatif de 200K€),
- Saint-Martin-d'Hères / Jules Valles – Saint-Martin-d'Hères / rue Flora Tristan (pour un montant estimatif de 100K€),

Chronovélo 3 :

- Section Grenoble / rues Mangin et Pitet (pour un montant estimatif de 1 080K€),

2 – Réseau secondaire et maillage de desserte locale

Pour accompagner la mise en œuvre de ce réseau structurant, le Schéma Directeur des itinéraires cyclables a été réalisé en concertation avec les communes et les associations d'usagers. Cette étude a permis d'envisager les interventions à réaliser à court, moyen et long terme et a été l'occasion de produire un certain nombre de fiches action avec pré-chiffrement des aménagements. L'ensemble des actions a été priorisée au regard de critères :

- lien/rabattement vers un axe Chronovélo,
- résorption de points noirs/accidentologie,
- opportunité de travaux liée à un projet urbain, à un projet d'espace public ou une intervention de GER,

- facilité de mise en œuvre et montant de l'action (notamment aménagements innovants avec réelle plus-value pour le cycle à Chaucidou).

Ainsi, au titre de l'année 2018, il est proposé d'étudier et/ou réaliser les aménagements suivants :

- Dans le secteur Nord-Ouest :
 1. Grenoble : confortement cycle et création de tronçons de bandes cyclables sur l'axe Rue Arago/Quai de la Graille (pour un montant estimatif de 11K€),
 2. Grenoble : réalisation de marquage de bandes cyclables sur la chaussée principale du Cours Jean Jaurès (pour un montant estimatif de 20K€),
 3. Saint-Egrève : Confortement cycle avenue du Médecin Général Vallet (pour un montant estimatif de 4K€),
 4. Seyssins : Intervention légère de confortement et de marquage des trajectoires au droit de l'intersection entre l'avenue Louis Armand et la rue du Dauphiné (pour un montant estimatif de 10K€).

- Dans le secteur Nord Est :
 5. Gières/Domène : Création d'une voie verte entre Gières secteur Japin et Domène pont de la RD 11 (montant estimatif : 250 K€),
 6. Grenoble : Réalisation de bande cyclable et confortement cycle sur la rue Bizanet Ouest et le giratoire de la place du Docteur Girard (pour un montant estimatif de 70K€),
 7. Grenoble : Aménagement d'une vélorue et d'une zone de rencontre sur le quai Jongkind (pour un montant estimatif de 14K€),
 8. Grenoble : Marquage d'un double sens cyclable rue de Belgrade (pour un montant estimatif de 10K€),
 9. Grenoble : Réalisation d'une continuité cyclable sur l'axe Turenne/Championnet et reprise des marquages en définitif sur la rue Lesdiguières (pour un montant estimatif de 10K€),
 10. Grenoble/la Tronche : Remise à niveau des marquages rue Saint Roch et reprise des bandes cyclables existantes avenue des Grands Sablons (périmètre et budget à préciser),
 11. Saint-Martin-d'Hères : Création de bandes cyclables sur la rue Marcel Cachin (pour un montant estimatif de 15K€),
 12. Saint-Martin-d'Hères : bandes cyclables à contre sens rue du Pont Carpin (pour un montant estimatif de 20K€),
 13. Saint-Martin-d'Hères : Double sens cyclable rue Normandie/Niémen (pour un montant estimatif de 5K€),
 14. Saint-Martin-d'Hères : Sécurisation des traversées des bretelles d'accès à la rocade Sud Dulcy September (pour un montant estimatif de 10K€),
 15. Saint-Martin-d'Hères / Grenoble : Confortement cycle et création de bandes cyclables sur l'axe Blanchet/Vallès (Montant estimatif : 10K€),
 16. Toutes communes : pose de signalétique de jalonnement dans le cadre de la mise en œuvre du jalonnement de la V63 (Grenoble/Chambéry).

- Dans le secteur Sud :
 17. Eybens/ Tavernolles : Création d'une voie verte sur l'ancienne route Napoléon (pour un montant estimatif 100K€),
 18. Eybens : Bandes cyclables sur la rue Raymond Chanas (pour un montant estimatif de 10K€),
 19. Grenoble : Chaucidou sur l'axe Mallifaud/Moyrand/Claude Genin (pour un montant estimatif de 25K€),
 20. Grenoble : Bandes cyclables sur l'avenue Marie Reynoard (Sud) (pour un montant estimatif de 12K€).

- Dans le secteur Grand Sud :

21. Champ-sur-Drac : Bandes cyclables sur la RD529 (Point de Champ) (hors budget cycle),
22. Echirolles/Le-Pont-de-Claix : Voie verte sur le berge du Drac (V64 – 1^{ère} tranche) (pour un montant estimatif de 100K€),
23. Vif : Réalisation d'une piste cyclable sur l'axe avenue d'Argenson/8 mai 1945 (pour un montant estimatif de 100 K€),
24. Vizille/Vaulnaveys-le-Haut : réalisation du marquage de la Véloroute (pour un montant estimatif de 5K€),
25. Toutes communes : pose de signalétique de jalonnement dans le cadre de la mise en œuvre du schéma Grand Sud.

Dans tous les secteurs sera également réalisée une série de marquages ponctuels et/ou linéaires (mais aussi des doubles sens cyclables) permettant de conforter le positionnement du cycle sur la chaussée ou de mieux le guider aux intersections.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»,

Après examen de la Commission Mobilités du 15 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide d'engager les opérations précitées sur l'année 2018.

Abstention 21 : MA (moins VIAL, GENET, COIGNE, GARCIN) + GM + CHARVET

Conclusions adoptées.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le présent acte a été publié le

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 13 juillet 2018.